



Interdiction de territoire

Par **Konan59**, le **23/12/2014** à **15:12**

Bjr . Je suis résidants étranger avec un permis de séjour français pr Parent d'enfant français
rnAu cours d un voyage l an passé j'ai eu une interdi de territoire suisse d'où schegen rnJ'ai
fais recours depuis la France rnVu j'étais interdis de territoire en Suisse rnJe ne pouvais m'y
rendre pr contacter un avocat pr mon recours rnJ'ai appeler plusieurs fois le bureau fédéral
comment je pouvais avoir une autorisation pr contacter un avocat rn J'aimerais savoir quel
démarche dois je entreprendre ?rnMerci